

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 – 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 21 juin 2023

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 19 présents et représentés
- ✕ 19 votants

L'an deux mil vingt-trois, trente juin à 09h30

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à LA MAIRIE, 16 A RUE DE LA MAIRIE (88390 UXEGNEY) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à M. PARMENTELAT Pascal (Maire de LAVELINE DU HOUX), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS) à Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHER) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. SPEISSMANN MOZAS Stessy (Maire de GERARDMER) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Directrice Adjointe du CDG88), Mme. DETRIE Catherine (Responsable du Pôle Finances et RH Interne), Mme. MATHIEU Aurélie (Responsable du Pôle Compétences et Territoires), Mme. MEURVILLE Laëtitia (Responsable du Pôle Santé Sécurité au Travail), Mme. SYLVESTRE Danièle (Responsable du Pôle Contrats Cadres), Mme. VALDENNAIRE Brigitte (Responsable du Pôle Carrières Instances Paritaires), M. BELHAJ Ayoub (Gestionnaire Comptable, Contrôleur de Gestion) et Mme DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY)

360. Validation des documents FORMATION : règlement intérieur, CGU, livret d'accueil (Formation, BC et VAE), contrat de formation, convention de formation

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code du travail et notamment son article L.6316-1,
- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1^{er} mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu la délibération n°319 du 25/11/2022 relative à l'enregistrement du Centre de Gestion comme organisme de formation certifié QUALIOPF et organisme de formation pour élus locaux,

Considérant l'enregistrement du Centre de Gestion le 31 janvier 2023 comme organisme de formation auprès de la DREETS,

Considérant la nécessité d'organiser l'activité de formation en lien avec QUALIOPF et l'ISO 9001,

Considérant l'importance de délivrer des formations à haute valeur ajoutée pour satisfaire les collectivités,

Considérant l'obligation d'être certifié QUALIOPF pour pouvoir percevoir des fonds publics pour développer et financer des formations,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
A l'unanimité,**

- **Valident l'ensemble des documents suivants (règlement intérieur, CGU, livret d'accueil (Formation, BC et VAE), contrat de formation, convention de formation) dans le cadre de la création de l'organisme de formation placé auprès du CDG88 et de l'obtention de la certification QUALIOPF,**
- **Confient au Président du CDG88 le soin de porter à connaissance et publier sur tous supports l'ensemble des documents validés par la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Maire honoraire de GIRMONT

